



Signataire : Philippe Meyer

Date de dépôt : 18 juin 2025

Question écrite

Blocage des trains à Cornavin : quelles conséquences ?

Le lundi 9 juin dernier à Cornavin, des activistes ont bloqué des quais en gares de Cornavin et de Lausanne. Le mardi 10 juin, la disponibilité des trains était toujours réduite, tout comme le nombre de places. Les usagers des CFF ont donc été impactés encore plusieurs jours après ces actions militantes illégales.

Ces actions illicites n'ont pas leur place dans un Etat de droit démocratique. Le chaos est programmé si chaque situation conflictuelle dans le monde, quelle qu'en soit sa gravité (on pense également à la Birmanie, au Congo, au Soudan, où des atrocités se déroulent quotidiennement...), provoque des blocages dans notre canton, dont les conséquences pèjorent principalement nos concitoyens les moins favorisés.

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1) *Quels sont les coûts engendrés pour les CFF ? Qui va payer ces coûts ?***
- 2) *Quelles sanctions pénales les personnes ayant envahi les voies se verront-elles infliger ?***
- 3) *Quelles mesures le Conseil d'Etat va-t-il prendre pour s'assurer que les usagers des CFF bloqués le 9 juin ne se déplacent désormais plus qu'en véhicules individuels motorisés ?***